



Fevrier 2019



ASSEMBLEES GENERALES

L'assemblée générale des Anciens d'AFN-FNACA aura lieu le **Jeudi 07 février 2019 à 18h30 à la salle du Bicentenaire.**

L'assemblée générale du Comité des Fêtes aura lieu le **Jeudi 07 mars 2019 à 18h30 à la salle du Bicentenaire.**

INSCRIPTIONS A L'ECOLE MATERNELLE

Les inscriptions à l'école Maternelle Elsa Triolet se feront **en mars et avril 2019**. Sont concernés les enfants nés en 2017 ainsi que ceux nés en 2016 qui ne se sont pas fait inscrire l'an dernier. Sont également concernés les enfants arrivant sur Masnières suite à un déménagement.

Les dossiers sont à retirer en Mairie dès le Lundi 25 février 2019 jusqu'au Vendredi 08 mars 2019.



Les dossiers seront ramenés à l'école lors du rendez-vous auquel vous vous inscrirez lorsque vous retirez le dossier en mairie.

Merci de veiller à ce que votre dossier soit complet. Tout dossier incomplet ne peut être pris en compte.

Ces inscriptions sont très importantes pour la carte scolaire (décision des ouvertures et fermetures de classes). **C'est pourquoi je vous remercie de respecter les délais.**

NB : Les parents des enfants nés en 2016 qui ont ramené un dossier complet à l'école en mai 2018 et qui sont sur la liste d'attente n'ont pas à venir chercher un nouveau dossier d'inscription. Le dossier et les papiers de l'année dernière restent valables.

La Directrice, Nathalie CARON

LE SYNDICAT D'INITIATIVE

Le Syndicat d'Initiative « L'Art et la Masnières » vous propose une soirée **Christian Kubiak à LIEU-SAINT-AMAND le Samedi 02 mars 2019 à 19h à la salle des sports**. Au départ de Masnières, un bus vous conduira à cet événement. Possibilité de restauration sur place. Départ de la mairie de Masnières à 18h00 – Retour à Masnières vers 01h00 environ.

Montant de la sortie en BUS

22 € par adulte à partir de 13 ans, 12 € par enfant de 5 à 12 ans, gratuit pour les enfants de moins de 5 ans.

Montant de la sortie sans BUS

20 € par adulte à partir de 13 ans, 10 € par enfant de 5 à 12 ans, gratuit pour les enfants de moins de 5 ans.

Règlement par chèque à l'ordre du Syndicat d'Initiative « L'Art et la Masnières » ou en espèces. Réservations en mairie de Masnières (dans la boîte du Syndicat d'Initiative) ou chez Geneviève Fleurs.

Pour tout renseignement : contactez M. ROBERT Diégo au ☎ 06.84.96.97.73.

Date limite des inscriptions avant le 15 février.

LES AMIS DES ECOLES

Les Amis des Ecoles organisent un carnaval à la salle Maurice Vérin le **Mercredi 06 mars 2019 à partir de 14h et invitent les enfants jusqu'au C.P. à venir déguisés. La présence d'un adulte est obligatoire.**



LOTO

L'association des Parents d'Elèves du Collège Jacques Prévert de Masnières (la FCPE) organise un loto le **Samedi 09 mars 2019 à la halle des sports de Masnières à partir de 18h.**



UCR : MUTUELLE COMMUNALE



Veillez trouver ci-joint les prochaines permanences de l'UCR les mercredis de 10h à 12h sur rendez-vous en mairie de Masnières : **13 mars, 12 juin, 11 septembre et 09 octobre 2019.**

RAMASSAGE DES DECHETS VERTS

La collecte hebdomadaire (*tous les vendredis après-midi*) des déchets verts en porte à porte reprendra le **Vendredi 15 mars 2019 pour se terminer le Vendredi 20 décembre 2019.**

Merci d'utiliser des contenants spécifiques pour déchets verts et faciles à soulever (exemple : poubelle avec 2 poignets opposés, sans couvercle, maxi 100 litres). Le poids de votre contenant rempli de déchets verts doit être inférieur à 25 kg.

Les branchages doivent être présentés liés en fagot longueur maximale 1m. Ne pas lier les fagots avec du fil de fer, fil électrique, plastique ou scotch, **utiliser de la ficelle ordinaire ou du raphia naturel.**

Les sacs en plastique, les bacs avec une ouverture rétrécie et les bacs réservés au tri ne seront pas collectés s'ils contiennent des déchets verts.

Les déchets non acceptés : la terre, le bois peint ou verni, les pots en terre, les souches d'arbres, les fagots supérieurs à 0,5 m³ et de longueur supérieure à 1,50 m, les liens en plastique ou en métal entourant les fagots.

Il est interdit de déposer tout déchet vert ou autre devant les grilles des ateliers municipaux lorsque ceux-ci sont fermés. Afin d'éviter tout désagrément, merci de bien vouloir respecter ces consignes.



ANCIENS D'AFN - FNACA Masnières

Les Anciens d'AFN-FNACA organisent un repas dansant le **Samedi 23 mars 2019 à 12h à la salle Maurice Vérin**. Le prix du repas est de 35 euros boissons comprises, 32 euros pour les cartés. Ambiance assurée par Arnaud Trannoy. Réservations auprès de M. René CARPENTIER au ☎ 03.27.37.65.72 ou M. Marcel CARON au ☎ 03.27.37.54.09 **avant le 05 mars 2019.**

ELECTIONS EUROPEENNES

Dans le cadre des élections européennes qui auront lieu le **Dimanche 26 mai 2019**, la date limite des inscriptions sur les listes électorales est fixée au **31 mars 2019.**



AFM-Téléthon

L'AFM téléthon nous informe que dans le cadre du Téléthon organisé les 7, 8 et 9 Décembre 2018, **4174,55 € ont été récoltés**. Merci à tous les donateurs d'avoir participé à cette édition 2018.

CIVISME

Vous possédez un chien et vous le promenez dans la Commune. Nous vous rappelons qu'il est interdit de laisser votre animal vagabonder et faire ses déjections sur les trottoirs ou dans les pelouses. Pensez aux agents des espaces verts et à nos enfants qui jouent dans les pelouses !!! Munissez-vous d'essuie-tout ou de sacs plastiques. La propreté et l'hygiène de notre Commune est la responsabilité de chacun. Merci.

Un acte de cruauté commis sur un animal de compagnie est un acte abjecte et d'une grande lâcheté. L'article R 654-1 du Code Pénal sanctionne les mauvais traitements envers un animal d'une amende de 4^{ème} classe et l'article 521-1 du Code Pénal punit les actes de cruauté sur un animal domestique de 2 ans de prison et 30 000 € d'amende.

COMMUNIQUE DES P'TITS BOUCHONS

Janvier 2019 : le 72^{ème} camion a été chargé : 7400 kg de bouchons. Merci à toutes et à tous.

2 nouveaux coups de pouce

Steven 750,00 € (1 poussette adaptée)

Brahim 79,99 € (1 souris scan)

Les Coups de Pouce de 2018 pour un total de 7840,24 €

Romain 708,35 € (batterie fauteuil + chaise)

Céline 1147,75 € (poussette adaptée)

Brian 574,21 € (poussette adaptée)

Anaëlle 480,00 € (siège de douche)

Alicia 452,54 € (poussette adaptée)

Maxime 449,42 € (réparation fauteuil)

Marie 233,50 € (1 télécommande vocale)

Cassandra 215,19 € (déambulateur)

Mélissa 113,35 € (coussin de Seahorse)

Jefferson 313,35 € (réparation fauteuil)

Leny 224,16 € (1 tablette fauteuil)

Charlotte 750,00 € (siège de bain)

Clara 348,38 € (siège de douche)

Emma 1000,00 € (fauteuil tout terrain)

Steven 750,00 € (poussette adaptée)

Brahim 79,99 € (souris scan)



Le Maire,

Francis NOBLECOURT